

LE PRÉSIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ÉTAT,

Visa CF N° 1279
du 08/12/2024
Thao Sombie

- Vu** la Constitution ;
Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
Sur proposition du Premier Ministre ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

1. Ministre d'État, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants :
Général de Brigade Célestin SIMPORE
2. Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité :
Monsieur Emile ZERBO
3. Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques :
Commandant Ismaël SOMBIE
4. Ministre de l'Économie et des Finances :
Monsieur Aboubakar NACANABO
5. Ministre de la Sécurité :
Commissaire divisionnaire de Police Mahamadou SANA

6. Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur :
Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE
7. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale :
Monsieur Mathias TRAORE
8. Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, Porte-Parole du Gouvernement :
Monsieur Pingwendé Gilbert OUEDRAOGO
9. Ministre de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale :
Commandant Passowendé Pélagie KABRE/KABORE
10. Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux :
Monsieur Edasso Rodrigue BAYALA
11. Ministre de la Santé :
Monsieur Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU
12. Ministre de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques :
Madame Aminata ZERBO/SABANE
13. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat :
Monsieur Serge Gnaniodem PODA
14. Ministre des Infrastructures et du Désenclavement :
Monsieur Adama Luc SORGHO
15. Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières :
Monsieur Yacouba Zabré GOUBA
16. Ministre de l'Enseignement de base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales :
Monsieur Jacques Sosthène DINGARA

17. Ministre de l'Enseignement secondaire et de la Formation professionnelle et technique :
Monsieur Boubakar SAVADOGO

18. Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :
Monsieur Adjima THIOMBIANO

19. Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement :
Monsieur Roger BARO

20. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat :
Monsieur Mikailou SIDIBE

21. Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi :
Monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA

22. Ministre délégué auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales :
Monsieur Amadou DICKO

23. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget :
Madame Fatoumata BAKO/TRAORE

24. Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, chargé de la Coopération régionale :
Madame Bebnasgnan Stella Eldine KABRE/KABORE

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 08 decembre 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rimalba Jean Emmanuel Ouedraogo', written over a faint, illegible stamp.

Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO